

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 14

A l'alinéa 11, après le mot :

« entreprise »,

insérer le mot :

« privée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.